

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2024

Étaient présents :

Le maire M. Guy Pilon

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin.

Résolution n° 24-06-0520

**Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 1923 et 1925, rue
Pérodeau / Habitation accessoire / Lot 4 122 167 / Zone H1-208 /
CCU n° 24-05-0055**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 1923 et 1925, rue Pérodeau;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de création d'une nouvelle unité d'habitation accessoire;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-05-0055 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 juin 2024 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Résolution n° 24-06-0520 / 2

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la création d'une nouvelle unité d'habitation accessoire sur la propriété située au 1923 et 1925, rue Pérodeau, sise sur le lot 4 122 167, le tout tel que formulé et illustré à la demande de PPCMOI produite par le propriétaire, datée du 16 novembre 2023, de même qu'au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Marie-Michèle Parent, arpenteure-géomètre (dossier : M28863-1-1, minute : 3266);

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit avisée la MRC de Vaudreuil-Soulanges que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »



Guy Pilon, maire



Zoë Lafrance, greffière

Donné à Vaudreuil-Dorion le 18 juin 2024.



NOTE EXPLICATIVE

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

1923 ET 1925, RUE PÉRODEAU

La demande de PPCMOI vise à permettre la création d'une nouvelle unité d'habitation accessoire.

Le bâtiment principal existant a été impacté par les périodes d'inondation des dernières années rendant ce dernier inhabitable pendant les périodes de crues. Considérant que ces périodes semblent se rapprocher et devenir un phénomène récurrent, les propriétaires souhaitent avoir une solution leur permettant de demeurer sur les lieux en période de crues.

En résumé, la demande de PPCMOI vise à permettre l'agrandissement sur deux étages du garage détaché existant afin d'y aménager une unité d'habitation accessoire permettant ainsi aux propriétaires de pouvoir se loger à l'extérieur de la zone inondable.

Service de l'aménagement du territoire

2024-05-21

ÉCHÉANCIER D'ADOPTION

PPCMOI		Date
1923-1925, rue Pérodeau / Habitation accessoire / Lot 4 122 167 / Zone H1-208 / CCU n° 24-05-0055		
DÉTAILS		
1	Adoption de premier projet de résolution (article 124 LAU)	3 juin 2024
2	Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation (article 126 LAU)	10 juin 2024
3	Assemblée publique de consultation (article 125 LAU)	17 juin 2024
4	Adoption du 2e projet de résolution (article 128 LAU) (avec ou sans changement)	17 juin 2024
5	Avis public annonçant la possibilité pour les personnes intéressées (personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones visées et des zones contiguës) de faire une demande pour participer à un référendum (article 132 LAU)	19 juin 2024
6	Date limite pour la réception de demandes pour que le second projet de résolution soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter (au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis) (article 133 LAU)	27 juin 2024
<p>Si le nombre requis de demandes valides n'est pas atteint, passez à l'étape 7 Si le nombre requis de demandes valides est atteint, passez à l'étape 6.1</p>		
6.1	Avis public annonçant la tenue d'un registre (au plus tard le 5 ^e jour qui précède celui où commence le registre) (article 539 LERM)	si nécessaire
6.2	Tenue du registre dans les 45 jours suivant la date d'adoption de la résolution (articles 535 et 536 LERM)	si nécessaire
6.3	<p>Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement (articles 553, 554 et 555 LERM)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>→</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Réputé approuvé si le nombre de signatures requises n'est pas atteint (passez à l'étape 8)</p> <p>Tenue d'un scrutin référendaire dans les 120 jours suivant l'adoption de la résolution si le nombre de signatures requises est atteint (passez à l'étape 7.4 ou 7.5)</p> </div> </div>	si nécessaire
6.4	<p>Possibilité pour le Conseil de retirer la résolution avant la publication de l'avis du scrutin référendaire (article 559 LERM)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>→</p> <p>→</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Retrait de la résolution et avis public annonçant le retrait dans les 15 jours et avis au Directeur général des élections</p> <p>Le Conseil annonce à la séance suivant le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement la date de la tenue du scrutin référendaire (article 558 LERM)</p> </div> </div>	si nécessaire
6.5	Résolution fixant la date du scrutin référendaire (article 568 LERM)	si nécessaire
7	Adoption de la résolution sans changement par rapport au second projet (article 136 LAU)	2 juillet 2024
8	Transmission de la résolution à la MRC pour obtention du certificat de conformité	4 juillet 2024
9	Délivrance du certificat de conformité de la MRC	à déterminer
10	Avis public annonçant l'entrée en vigueur de la résolution	à déterminer